

Rezensionen / recensions / recensioni

Pestalozzi, Johann Heinrich & Conseil scientifique du Centre de documentation et de recherche Pestalozzi d'Yverdon-les-Bains (Eds.) (2003). *Sur la législation et l'infanticide. Vérités, recherches et visions* (traduit de l'allemand par Pierre-G. Martin et suivi de quatre études de Michel Porret, Marie-France Vouilloz Burnier, Christian Alain Muller et Michel Soëtard). Bern, Berlin etc.: Peter Lang, 264 pages.

Les académies de province et les journaux d'opinion offraient aux penseurs du XVIII^{ème} siècle de véritables aiguillons intellectuels quand ils mettaient au concours des questions portant sur des objets d'actualité ou soutenaient des débats sur des problèmes d'intérêt général. Ces compétitions et disputes nous ont légué quelques textes majeurs, que l'on pense aux deux *Discours* de Jean-Jacques Rousseau présentés à l'Académie de Dijon ou à la célèbre réponse d'Emmanuel Kant à *Was ist Aufklärung?* dans le *Berlinische Monatsschrift*.

L'ouvrage de Johann Heinrich Pestalozzi que vient d'éditer le Conseil scientifique du Centre de documentation et de recherche Pestalozzi appartient à cette catégorie de textes de circonstance. En 1780, le pédagogue zurichois décide de répondre à la question suivante mise au concours en juillet dans le troisième volume des *Ephémérides* d'Iselin: «Quels sont les meilleurs moyens réalisables pour mettre un arrêt à l'infanticide?» Son texte est écrit en 1780-1781, publié à compte d'auteur en 1783. Il est donc tout à fait contemporain de la publication de son roman à succès *Léonard et Gertrude*, dont la première partie paraît en 1781 et la seconde en 1783. Ce synchronisme n'est évidemment pas sans intérêt dans la mesure où on peut considérer la figure de la mère infanticide comme l'antithèse de Gertrude, la mère vertueuse régénérant le village de Bonnal.

Si le texte sur l'infanticide a été rédigé dans le cadre d'un concours, le sujet traité n'est pas secondaire pour Pestalozzi. Ses préoccupations essentielles portent en effet d'abord sur les problèmes sociaux, l'éducation étant pour lui le moyen privilégié de les résoudre. En cela l'infanticide est un crime qui interroge très directement un penseur comme lui, dans cette fin du XVIII^{ème} siècle qui connaît l'apogée du *Sturm und Drang*. Comment expliquer en effet qu'une mère puisse commettre l'acte irréparable et odieux de tuer son enfant, elle qui est censée offrir le modèle d'éducation naturelle aux éducateurs de profession? Le postulat sur la bonté naturelle, que Pestalozzi partage avec Rousseau, n'est-il pas infirmé par les macabres faits divers de bébés étranglés, noyés ou abandonnés?

Dans son texte, Pestalozzi avance des thèses qui expliquent l'infanticide et proposent des moyens pour le prévenir, des thèses qui sont fortement influencées par le mouvement de réforme pénale et d'humanisation de la justice criminelle qui a gagné les milieux philanthropes européens. Pour Pestalozzi, la cause de ces crimes ne se trouve pas en priorité du côté des mères qui ont commis l'acte fatal,

mais dans l'ordre social qui accule de pauvres femmes malheureuses et abusées à commettre l'irréparable. Son réquisitoire est sur ce point sans ambiguïté. Et Pestalozzi est convaincu que la sévérité des sanctions pénales ne peut mettre un terme à l'infanticide. L'action doit être menée en amont: elle est prophylactique et consiste dans ce que nous appellerions un contrôle social renforcé et un encadrement moral de la jeunesse. La lutte contre l'infanticide est en d'autres termes une affaire de prévention qui concerne l'éducation.

Le lecteur du XXI^{ème} siècle peut ressentir un sentiment d'étrangeté devant un tel texte. D'un côté il peine à partager les rêveries de Pestalozzi à l'égard de solutions qui proviendraient de ce législateur tout droit sorti des lectures de Plutarque. De même il peut avoir quelque réticence à partager les présupposés sur la nature de l'homme et à suivre certaines propositions d'éducation morale et de contrôle social. Mais d'un autre côté, il peut être surpris par l'audace de certaines opinions émises en faveur de ce que nous appellerions aujourd'hui la liberté sexuelle. Certes, le pédagogue zurichois ne prône ni la luxure ni la débauche, mais il condamne fermement le moralisme hypocrite et les rigidités sociales qui croient pouvoir brider l'instinct sexuel et ne réussissent qu'à pervertir les jeunes gens et les jeunes filles en les condamnant à vivre leurs élans dans la clandestinité et à dissimuler les fruits de leurs ébats avant de les faire disparaître. Il fustige la lâcheté collective des gens en place qui ne transigent sur aucun principe et portent des jugements inflexibles sur les fautes commises, mais laissent en revanche à l'abandon et dans le désespoir les infortunées qui se débattent avec une grossesse non désirée.

Ce qui pourra cependant surprendre le plus le lecteur d'aujourd'hui est peut-être la construction du texte. Les 150 pages de la plume de Pestalozzi offrent en effet une variété de figures du discours comme on n'en trouve plus du tout dans les textes d'opinion contemporains. On y trouve en effet presque tous les exemples utiles à un cours de rhétorique. Se succèdent de magnifiques hypotyposes, des apostrophes exaltées, des tableaux suggestifs et tant d'autres figures de style qui visent à mobiliser les sentiments des lecteurs, à susciter leur indignation et à leur donner accès, presque concrètement, à la misère de ces femmes si désespérées qu'elles ne voient d'autre issue que le meurtre de leur enfant. Et ces tableaux destinés à toucher les coeurs sont insérés habilement dans une construction argumentaire exposant avec rigueur, sans fioriture et point par point des thèses ciselées et définitives sur les causes de l'infanticide et les moyens de le prévenir.

L'ouvrage est utilement complété par quatre études. *Michel Soëtard*, mettant à profit sa très grande connaissance de l'œuvre pestalozzienne et de son contexte intellectuel, présente une analyse très intéressante de la différence entre la version parue en 1783 du texte sur l'infanticide et les ajouts (préface et remarques) qu'apporte Pestalozzi à la seconde édition de 1821. Par cette comparaison, Michel Soëtard parvient à mettre en évidence, avec subtilité, l'évolution de la pensée philosophique du pédagogue sur ce problème social et le rôle de l'éducation.

Trois historiens romands apportent de leur côté un éclairage complémentaire sur le phénomène de l'infanticide. *Michel Porret*, spécialiste de l'histoire des délits et des peines et du XVIIIème siècle, livre une étude sur le traitement pénal du crime de l'infanticide et rattache de manière très intéressante le texte de Pestalozzi à ce contexte historique. *Marie-France Vouilloz Burnier* et *Christian Alain Muller* nous amènent, eux, en quelque sorte sur le terrain, en exhumant des dossiers pénaux, respectivement des cantons du Valais et de Genève. Leurs études mettent en évidence les procédures, notamment de médecine légale, mais aussi les dilemmes devant lesquels se trouvent placés les juges confrontés à des drames mettant en scène des relations sociales empreintes de violence et d'abus de pouvoir. On aurait pu s'attendre à voir des différences sensibles dans la façon de juger l'infanticide ou dans les peines prononcées par les tribunaux d'un canton urbain et protestant ou d'un canton montagnard et catholique. En réalité, il se dégage de ces deux études beaucoup de similitudes, et en particulier l'indulgence des juges à l'égard des hommes impliqués. Les femmes qui comparaissent, qu'elles soient ensuite relaxées ou condamnées, sont bien seules, et abandonnées. On comprend alors le coup de cœur et le coup de gueule de Pestalozzi.

Joseph Coquoz, Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne